



FORMATION SUPÉRIEURE



BREVET FÉDÉRAL DE
CONTREMAÎTRE
MAÇON



Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impressaris-Constructurs



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**

fédération vaudoise des entrepreneurs

Les contremaîtres dirigent les chantiers dans le bâtiment et le génie civil selon les indications de l'entrepreneur.

En tant que supérieurs, ils sont responsables, sur place, de la construction de l'ouvrage selon les plans des architectes et des ingénieurs.

La préparation du travail ainsi que le contrôle de la réalisation font partie des tâches des contremaîtres. Coffrage, bétonnage, maçonnerie, crépi sur le chantier sont de leurs responsabilités.

Les contremaîtres sont en mesure de déterminer la charge de travail et de gérer le personnel et le matériel du point de vue économique. En fonction du chantier, maçons, ouvriers spécialisés, ouvriers de construction et apprentis se trouvent sous leur responsabilité.

Les contremaîtres possèdent des connaissances précises sur le déroulement de la construction. Ils assurent également des tâches administratives et de surveillance. Ils font un rapport sur le déroulement du chantier et recueillent les données afin de contrôler les coûts et la qualité.

Ils sont responsables du respect des consignes de sécurité au travail et de la protection de l'environnement.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Obtenir le brevet fédéral de contremaître maçon.
Conditions d'admission	<p>Etre titulaire d'un certificat fédéral de capacité (CFC), de maçon ou d'opérateur de sciage d'édifice ou d'un métier du champ professionnel de construction de voies de communication ou d'un diplôme équivalent.</p> <p>Pouvoir justifier par un ou des certificats de travail d'une activité de 4 ans au moins après l'obtention du CFC dans le domaine professionnel concerné respectivement de sciage d'édifice dont 3 ans comme chef d'équipe ou contremaître et d'au moins 2 ans de pratique dans l'activité du brevet choisi.</p> <p>La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans les conditions minimales requises aux examens.</p> <p>La priorité sera donnée au candidat titulaire d'un CFC et d'un certificat de chef d'équipe.</p>
Certification	Contremaître maçon avec brevet fédéral.
Frais d'inscription Frais d'examen non compris <i>Sous réserve de modification</i>	Entreprise cotisante CPR ¹ : Entreprise non-cotisante : CHF 9'520.00 CHF 11'900.00
	<p>¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i>• <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i>• <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</i>• <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i>• <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</i>• <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i>• <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</i>
Aide financière	Dès 2018, la Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.
Durée	Deux périodes de formation réparties sur 1 an, pour un total d'environ 618 périodes. Plusieurs vendredis et samedis et 2 blocs de 4 semaines complètes.
Dates	1 ^{ère} partie : de janvier à juin de chaque année 2 ^{ème} partie : de septembre à décembre de chaque année Examens finaux organisés par la SSE en janvier de chaque année, après la fin de la 2 ^{ème} partie.
Délai d'inscription	1 ^{er} octobre de chaque année.
Renseignements et inscriptions	Coordonnées en bas de la page.

Thèmes	Branches	Nbre de périodes
Organisation	Droit, lois, prescriptions, normes, techniques, stratégies, systèmes, comportement, plans, devis, descriptifs, construction, méthodes et procédés, sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement, arpentage, déroulement de la construction, personnel, infrastructure, suivi de la clientèle, attribution de contrat, préparation du travail, acquisition	198
Production	<p>Installation de chantier, échafaudages, sondages de reconnaissance, déboisages et défrichages, démolition et démontage, sécuriser, étayer, renforcer et déplacer, réfection et protection de constructions en béton, forage et sciage de béton et maçonnerie, réparation de revêtements bitumineux.</p> <p>Petits travaux de revêtements, travaux de construction, conduites industrielles, pousse-tubes, épuisement des eaux, blindages et étayages, pieux, étanchéités souterraines d'ouvrages et de ponts, amélioration des sols de fondation, aménagement de jardins et paysages, parois antibruit, travaux de terrassement, constructions hydrauliques, couches de fondation et extraction de matériaux, pavages et bordures, revêtements, canalisations et évacuation des eaux, appuis et joints de chaussée pour ponts, construction en béton coulé sur place, travaux de maçonnerie, construction préfabriquée en béton et en maçonnerie, béton cellulaire, éléments préfabriqués, maçonnerie, étanchéités et isolations spéciales, isolations thermiques extérieures crépies, crépis et enduits de façades, chapes, revêtements de sols sans joint, pierres naturelles et synthétiques, transformations</p>	342
Administration	Surveillance des mandats, conclusion du contrat, post-calculation.	78
<u>Total du nombre de périodes</u> Sous réserve de modifications		618